

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON**

L'an deux mille vingt deux, le 4 janvier, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 27 décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, en visio conférence, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de suffrages exprimés : 13 Votes Pour : 13 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : RH – Pôle OM LOURON – convention de mise à disposition agent technique SIVAL - CCAL N° 2022-1B
--	---

Présents : MMES BEYRIE Maryse, RAHALI Sabine, MM CARRERE Philippe, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, LACAZE Noël, DUBARRY Jean-Bertrand, ISOART Jean-Michel, RICARD Louis, DESCOUENS Bernard, HELARY Yann, MOUNIQ Jean, RIVIERE Alain

Absents excusés : MM ESTRADE Pierre, MIR André

Monsieur le président expose, pour le pôle OM Louron, le renouvellement de la mise à disposition par le SIVAL de Mr Olivier Grayo, agent technique, pour gardien de la déchetterie à Bordères Louron, du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire l'autorisation de signer cette convention de mise à disposition.

Monsieur le Président invite les membres du bureau à en débattre.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité** des membres présents et représentés, le bureau communautaire :

- Valide la mise à disposition par le SIVAL d'un agent technique pour gardien de la déchetterie à Bordères-Louron ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération dont la convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU